

## APPEL A CANDIDATURE

**Un emploi de Conseiller Pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au D.A.S.E.N. pour le 1<sup>er</sup> degré est à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

### Missions :

Dans le cadre des orientations nationales qui déterminent l'organisation, le suivi et l'évaluation des dispositifs de **formation initiale et continue** des professeurs des écoles, le conseiller pédagogique placé sous l'autorité directe de l'I.E.N. adjoint, pour le 1<sup>er</sup> degré, au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône, assure et contribue à :

- La définition des ressources pédagogiques destinées à favoriser la réalisation des objectifs de formation
- Ponctuellement, des séquences de formation au profit des enseignants et / ou des directeurs d'école.
- L'actualisation et le développement du site pédagogique de la Direction Académique.
- Des prestations d'aide et de conseils techniques aux I.E.N. dans les domaines de formation initiale et continue.
- La mise en œuvre du volet départemental du Plan Académique de Formation (V D P A F), en liaison étroite avec l'E.S.P.E., les I.E.N. et les services compétents du Rectorat et de la Direction Académique.

Il constitue par ailleurs le **référént départemental** des conseillers pédagogiques placés auprès des I.E.N. A ce titre il en assure la coordination et anime es qualité toutes les réunions de concertation utiles.

Selon les nécessités et la charge de travail, des missions connexes sont susceptibles de lui être confiées. Plus généralement, le conseiller pédagogique concourt à la réflexion départementale relative à la formation initiale et continue des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré. De ce fait, **il est appelé à participer à différents réunions institutionnelles et/ou d'instances consultatives.**

### Profil :

- Très bonne connaissance du système éducatif,
- Maîtrise technique en matière d'applications bureautiques,
- Sens des relations et goût du travail en équipe dans des environnements diversifiés,
- Disponibilité, adaptabilité et mobilité (déplacements fréquents sur tout le territoire départemental.)

Division  
IENA

Référence  
GI / NB – 2015 – 04 - 01  
Dossier suivi par  
Giuseppe Innocenti  
Téléphone  
04 91 99 66 42  
Fax  
04 91 99 68 98  
Mél.  
ce.iena13  
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1



### Renseignements divers :

L'emploi est réservé à un Conseiller pédagogique, **titulaire d'un CAFIPEMF**, actuellement en activité dans les Bouches du Rhône.

La mission est exercée à **temps plein**. Le conseiller pédagogique est nommé au 1<sup>er</sup> septembre 2015 à **titre provisoire** pour une période probatoire d'une année scolaire. A son terme, et si l'évaluation de son activité est positive, il fait l'objet d'une affectation à titre définitif.

La mission ouvre droit au régime indemnitaire servi aux CPC. Elle est exclusive de tout autre avantage.

### **A compétences égales, priorité sera donnée à un(e) candidat(e) relevant d'une procédure légale de reclassement.**

Les candidat(e)s peuvent obtenir toutes précisions complémentaires auprès de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint au DASEN chargé du premier degré, soit par téléphone (04 91 99 66 42), soit par courriel ([ce.iena13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr)).

Les candidatures doivent être transmises sous couvert de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont dépend le postulant à :

Monsieur l'IEN, adjoint au DASEN, chargé du premier degré  
Direction Académique des services de l'Education Nationale des Bouches du Rhône  
28-34 boulevard Charles Nédélec – 13231 MARSEILLE cedex 1

Pour le **vendredi 22 mai 2015** au plus tard, et comporteront obligatoirement :

- **Un curriculum-vitae**
- **Une lettre de motivation**
- **L'avis de l'IEN dont dépend actuellement le candidat**

Une copie lui sera transmise directement ([ce.iena13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr)) par courriel exclusivement.

Le (les) candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien qui se déroulera dans les locaux de la Direction Académique (convocation adressée par courrier) à partir du 26 mai 2015.

Fait à Marseille, le 8 avril 2015